



*Vous êtes la maison  
que Dieu construit*

1 Corinthiens 3,5



## Renouvellement de l'Unité pastorale refondée de Leuze

Le jeudi 25 mars 2021



*Dans l'entité de Leuze, le processus « Refondation » a été entamé en 2015, puis arrêté, avant d'être repris en 2017. Le précédent « Carnet de route », signé le 12 novembre 2017, a donc été élaboré pour les années 2017 à 2020.*

*Une démarche d'actualisation a été lancée au terme de ces trois années. La crise sanitaire ayant empêché les réunions plénières, la consultation a été réalisée par échange de courriers et mails.*

*Au terme de ce discernement mené pour l'actualisation du « Carnet de route » de l'Unité pastorale de Leuze-en-Hainaut, voici ce qui apparaît comme actions prioritaires pour les années à venir.*

## **Des clochers dans une Unité pastorale refondée**

Afin de mettre en place et/ou accélérer un dynamisme inter-clochers, afin aussi de permettre à chaque clocher de mieux jouer son rôle de cellule du corps qu'est la Paroisse Nouvelle (décrets synodaux n°1, 2 et 3), les clochers continueront à accroître **l'interdépendance entre eux**, sachant que le concept de « paroisse décanale » centrale n'existe plus (puisque le doyenné de Leuze n'existe plus) et **tout en respectant les spécificités et les richesses pastorales de chaque lieu**. Ainsi chaque clocher mettra particulièrement en avant ce qui fait sa renommée et sa spécificité, et pour cela bénéficiera de l'aide de tous, dans une dynamique d'échange.

## **Une équipe liturgique**

L'Unité pastorale refondée aura **une nouvelle équipe liturgique** (décret n°9 du Synode de 2013) composée de **personnes issues de chaque clocher de l'unité pastorale et ayant un minimum de formation liturgique** ; présidée par le curé, celui-ci en sera le responsable direct. Le projet se déroulera en deux étapes concomitantes :

- 1) Poursuivre la formation liturgique dans l'unité pastorale : cette formation a commencé par une session en 2019 à propos de la célébration eucharistique (« La Messe, je connais... Oui, mais... ») ; une seconde (« La rencontre en la Foi et les Arts dans notre patrimoine liturgique local ») a débuté en 2020, mais a été stoppée quasi 'dans l'œuf' par la crise sanitaire. Ces rencontres de formation

se déroulaient dans chaque clocher alternativement de façon à stimuler l'interaction concrète entre les clochers.

- 2) Former une équipe liturgique reprenant les acteurs liturgiques réels (organistes et/ou responsables de chorales, sacristains) de chaque clocher ainsi que quelques personnes ayant participé à ces formations (voir plus loin).

Les membres de cette équipe auront à cœur **l'ensemble de la paroisse et chacun des clochers**. Ce qui signifie concrètement que l'équipe veillera à ce que des propositions liturgiques soient faites partout, conformément au point « des clochers dans une paroisse nouvelle ». Sans se substituer et sans imposer aux indispensables forces locales, l'équipe apportera son aide et ses conseils. L'équipe liturgique suscitera donc les échanges entre tous les acteurs de la liturgie dans la paroisse nouvelle. Elle encouragera les liens entre les chorales, par exemple en organisant des rencontres conviviales ou des temps d'échange. Elle aura aussi pour mission la formation des acteurs de la liturgie (cf. décret synodal n°35).

Tous les paroissiens ne sont pas des liturgistes, et n'ont pas à l'être. Cependant, tous sont impliqués, à des degrés divers, dans des temps de célébration. C'est pourquoi l'équipe liturgique cherchera à **éveiller le plus grand nombre aux beautés de la liturgie**. Pour cela, elle utilisera les moyens déjà disponibles et, au besoin, en inventera de nouveaux (par exemple : implication d'enfants et d'adultes dans une belle variété régulièrement renouvelée dans les messes, explication de l'un ou l'autre points liturgiques dans la *Chronique des Clochers*, répétition des chants par toute l'assemblée juste avant la célébration dominicale...). Bien entendu, elle fera cela en coordination avec les acteurs de la liturgie dans chaque clocher. Encore une fois, l'équipe liturgique n'est pas là pour prendre la place de qui que ce soit mais pour aider la communauté de la paroisse nouvelle à mieux vivre la liturgie et à s'éveiller à ses beautés.

Enfin, l'équipe liturgique, avec le conseil pastoral et l'équipe d'animation pastorale, poursuivra la réflexion fondamentale et une action sur le sens profond de la liturgie et en particulier de l'eucharistie dominicale (cf. les décrets n°32 et 33).

## **Catéchèse initiatique – Catéchuménat – Catéchèse générale & formation chrétienne**

L'Unité pastorale refondée se dotera d'une réelle **équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse**, présidée par le Curé, avec pour responsable, si possible, un/e animateur/trice en pastorale chargé/e par l'Evêque de la catéchèse initiatique (adultes, adolescents, enfants) (cf. décret 9 du synode, cf. les fiches « catéchèse et initiation chrétienne » et « catéchuménat », et le nouvel organigramme diocésain pour la catéchèse des enfants). Outre le Curé et l'animateur/trice en pastorale, seront membres de cette équipe un animateur/trice par année des trois années de la catéchèse initiatique, ainsi qu'une personne du groupe d'éveil à la foi, plus éventuellement d'autres personnes portant le souci catéchétique selon l'esprit du projet diocésain.

L'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse aura comme objectif prioritaire de mettre en œuvre **le projet pastoral diocésain pour la catéchèse promulgué en 2015 par l'Evêque de Tournai**.

L'équipe aidera également à **faire connaître aux enfants et à leurs parents les propositions diocésaines, régionales et locales liées à la pastorale de la jeunesse**.

L'équipe de l'initiation chrétienne et de la catéchèse aura également à cœur **la collaboration avec les écoles** catholiques de l'Unité pastorale et avec les maîtres spéciaux de religion catholique de l'enseignement officiel (cf. le décret synodal n°10, la fiche « 7 clés pour que l'école rencontre la paroisse », et les balises des Services diocésains de l'enseignement).

Outre la catéchèse initiatique des enfants, le Curé veillera à **la réception de toutes les demandes concernant les Sacrements de l'Initiation chrétienne des grands jeunes et des adultes** (catéchuménat) et mettra en place les équipes nécessaires à l'accompagnement des demandes en lien avec le Service diocésain du Catéchuménat et selon les prescriptions de l'Evêque diocésain.

Le Curé veillera également à développer **la catéchèse nécessaire aux autres Sacrements et sacramentaux** : baptême des petits enfants,

mariage, sacrements des malades, réconciliation, funérailles, bénédictions...

Dans le cadre de **la catéchèse permanente** (en ce compris **la formation continue**) et **intergénérationnelle**, le Curé veillera, avec les équipes nécessaires (EAP, conseil pastoral, catéchèse, liturgique...), à :

1) faire de chaque eucharistie dominicale un lieu particulier de catéchèse intergénérationnelle, liturgique, doctrinale, éthique, mystagogique...

2) continuer à développer des activités de catéchèse et de formation permanente ouvertes largement aux grands jeunes et aux adultes : cycle de soirées de formation, conférences d'aveil et de carême...

Dans ce cadre, l'Unité pastorale continuera à favoriser le **déploiement de la Culture au sein des églises** : cinéma, théâtre, musique, expositions... convaincue que ces moyens participent aussi à l'évangélisation, en particulier des nouvelles générations et des personnes plus éloignées des moyens de communication habituels de l'Eglise.

## Vie liturgique et catéchétique dans les clochers

- BLICQUY : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme l'Office du Vendredi Saint en 2019<sup>1</sup> assuré en partie en plein air dans le parc du Château (avec les familles) et en partie dans l'église) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le deuxième dimanche du mois, à 18h30 ; les fêtes patronales de St Lambert, St Eloi et Ste Constance seront mises en évidence, en lien avec un patrimoine statuaire précieux présent dans l'église. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.

---

<sup>1</sup> L'année de référence est 2019, car 2020 a vu beaucoup de projets non réalisés à cause des mesures prises pour lutter contre la crise sanitaire COVID-19.

- CHAPELLE-A-OIE : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme le Mercredi des Cendres en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le troisième dimanche du mois, à 18h30 ; la fête patronale de St-Ghislain, dédiée aux petits enfants, sera proposée, en lien avec un patrimoine évoquant abondamment dans l'église (dès que l'église sera restaurée). La fête patronale de l'Assomption sera proposée la veille de la Solennité, en lien avec la dénomination de l'église. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.
- CHAPELLE-A-WATTINES : la situation de la vie dans l'église est actuellement en *stand-by* en attendant l'avis des spécialistes du bâtiment et les éventuels travaux décidés par la Ville. Si cela est possible, on y proposera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (impossible déjà en 2019) ; une messe dominicale est habituellement prévue le quatrième dimanche du mois, à 8h30. On veillera à poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants (quand l'église sera accessible). De façon à pallier l'indisponibilité de l'église, on continuera à célébrer l'Eucharistie dans la Grotte Notre-Dame de Lourdes, le dimanche à 17h00, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, (messe du dimanche soir proposée à toute l'unité pastorale) avec une proposition particulière de célébration rassemblant l'Unité pastorale lors de la solennité de l'Assomption de Marie.
- GRANDMETZ : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme la Célébration du Dimanche des Rameaux et de la Passion en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le quatrième dimanche du mois, à 18h30 ; la fête patronale de St Michel sera mise en évidence. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants. On continuera à célébrer une Messe annuelle à la Chapelle de Dameries, lieu-dit à l'écart du village.

- LEUZE : l'église sera le lieu où tous les types de célébration seront possibles, en particulier les célébrations liées à l'Initiation chrétienne (baptêmes de petits enfants lors de la messe dominicale, célébrations dans le cadre de l'Initiation chrétienne des enfants en âge de scolarité et des adultes, jubilés...) ; l'église sera aussi le lieu où le tout-venant pourra trouver porte ouverte, chaque jour de la semaine, pour une célébration eucharistique (soit le matin à 8h30, soit le soir à 18h30), ainsi que le dimanche (cf. le décret synodal n°33§3), sauf si des raisons suffisantes imposent la délocalisation de certaines messes dans un des autres clochers. On y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme la Vigile pascale en 2019) ; l'église accueillera les célébrations particulières liées à des groupes locaux : Messe de Ste Barbe des Pompiers, Messe de la Fête de la Lumière de « Foi & Lumière », célébrations liées à des événements patriotiques demandées par la Ville et les Associations patriotiques... On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.
- PIPAIX & GALLAIX : dans l'église de Pipaix, on trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme le Mercredi des Cendres en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le troisième dimanche du mois, à 17h00 ; la fête patronale de l'Assomption sera proposée la veille de la Solennité, en lien avec la dénomination de l'église. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.
- THIEULAIN : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme la Messe du Jeudi-Saint en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le premier dimanche du mois, à 18h30 ; la fête patronale de St-Denis (trois messes), dans le cadre du pèlerinage ancestral, sera proposée, en lien avec un patrimoine précieux dans l'église ; de même, la fête patronale de Ste-Cécile sera célébrée chaque année à la demande de la Fanfare locale. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.

- **TOURPES** : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme le Chemin de Croix en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le premier dimanche du mois, à 17h00 ; la fête patronale de Ste-Cécile sera célébrée chaque année à la demande de la Fanfare locale. De même, on veillera à stimuler la très belle initiative locale de la « Veillée de Noël » rassemblant l'ensemble des acteurs principaux du village dans la perspective d'une veillée catéchétique, musicale et chantante. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.
- **VIEUX-LEUZE** (statut particulier : la chapelle appartient à l'Hôpital psychiatrique et se situe dans l'enceinte de celui-ci) : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme la veille du Dimanche des Rameaux en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le deuxième dimanche du mois, à 17h00 ; la fête patronale de St-Joseph, en lien avec une confrérie locale, continuera à y être célébrée. On veillera à poursuivre la collaboration avec la Direction de l'Hôpital psychiatrique et son équipe d'aumônerie, notamment en aidant celle-ci et en veillant à organiser les célébrations demandées (Messe de Noël à l'intention des patients et du personnel, Messe de la fête de St-Jean-de-Dieu...).
- **WILLAUPUIS** : on y trouvera une célébration particulière qui rassemblera toute l'Unité pastorale, durant le Carême ou la Semaine Sainte (comme la Messe du Jeudi-Saint en 2019) ; une messe dominicale sera habituellement célébrée le samedi qui précède le quatrième dimanche du mois, à 17h00 ; les fêtes patronales de St-André (en lien avec le comité local) et de St-Hubert seront proposées. On veillera à y poursuivre la célébration des « Premières Communions » des enfants.

## Pastorale des jeunes

Si les enfants sont accompagnés dans la foi jusqu'à la profession de Foi, la Confirmation et l'Eucharistie qui achève leur Initiation chrétienne, se pose la question des propositions adaptées aux jeunes qui ont accompli leur Initiation chrétienne. Il y a là un devoir vis-à-vis de ces jeunes, mais peut-être pas forcément une attente. C'est pourquoi **un groupe de réflexion** se mettra en place, afin de réfléchir à ce qui est raisonnablement possible de proposer aux jeunes de l'unité pastorale, par exemple : promotion et facilitation par rapport aux activités proposées ou encouragées par le service pastoral des jeunes du Diocèse, soirées jeu, atelier théâtre, éveil à la Vie intérieure et à la prière, atelier chant, animation d'une page Facebook, activités en lien avec les mouvements de jeunesse, activités en lien avec les écoles... Ce groupe de réflexion, présidé par le Curé, sera composé de jeunes (depuis la fin de l'Initiation chrétienne : 9-10 ans) et d'adultes ayant une expérience dans l'animation des jeunes. Après cette phase préparatoire et exploratoire, ce groupe constituera **une équipe de la pastorale de la jeunesse** pour l'Unité pastorale. Elle pourra ainsi prendre le relais de l'équipe de l'Initiation chrétienne et de la catéchèse (voir point précédent) pour les jeunes ayant achevé leur Initiation chrétienne et travaillera en concertation avec le service pastoral des jeunes du diocèse.

Cette équipe veillera à mettre en œuvre les décrets du synode des jeunes (2015-2016) promulgués le 19 mars 2016.

**Plusieurs mouvements de jeunesse** à dénomination chrétienne existent dans l'unité pastorale : les Scouts de Leuze, les Guides de Leuze, le Patro de Pipaix, les Scouts et Guides de Grandmetz ; existe également une unité Scouts et Guides pluralistes à Leuze. Le Curé continuera à répondre aux demandes formulées par les responsables de ces mouvements, en particulier pour les moments de rentrée et les camps.

## Pastorale des familles

Tout est à inventer. **Une équipe de la pastorale des familles** sera créée, présidée par le Curé, avec un/e animateur/trice responsable, et des membres qui seront des « familles » en veillant à sensibiliser un maximum les jeunes familles.

Cette équipe déterminera quelques activités annuelles en fonction des propositions diocésaines, notamment ce qui fait suite au synode des familles 2017-2018.

## Communication

On poursuivra dans les années futures **le développement des précieux outils de communication déjà en place** : la revue régionale *Réjouis-toi* distribuée mensuellement par courrier ; le journal paroissial *La Chronique des Clochers* hebdomadaire distribué sous format papier aux sorties des messes dominicales et sous format pdf via une liste d'adresses mail ; le site internet de l'unité pastorale.

Un/e responsable de la communication sera désigné par le Curé.

On consacrera les moyens logistiques et financiers nécessaires pour continuer ces moyens de communication, notamment en renforçant l'équipe de diffusion, entre autres en invitant les personnes-relais des clochers à y participer.

Peut-être **d'autres outils** se révéleront-ils intéressants, comme une page *Facebook*. En tout cas, l'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral poursuivront leur réflexion sur la communication dans l'Unité pastorale, ce qui pourra aboutir à des pistes concrètes (cf. les décrets 22 à 25 du synode).

## Diaconie – Solidarité

L'Unité pastorale aide activement **la Société Saint-Vincent-de-Paul** implantée à Leuze. Un conseil pastoral, tenu en 2019, a demandé au Curé de travailler en concertation avec le CPAS et avec la Société St-Vincent, autrement dit de renvoyer les demandes d'aide vers ces deux instances qui sont plus aptes à prodiguer un accompagnement des

personnes plutôt qu'une simple aide ponctuelle. La décision a été actée et sera mise en application (sauf exception).

Une autre forme de solidarité dans l'Unité pastorale est **le souci des personnes âgées résidentes de maisons de repos**. Cette mission est assurée par une équipe spirituelle présente dans les quatre maisons de repos de l'entité, à la demande des résidents et/ou de leurs familles et en accord avec les Directions. Outre les visites individuelles, des temps de prière collectifs ou des célébrations eucharistiques sont régulièrement organisés dans ces quatre maisons de repos, suivant des modalités propres à chacune, et avec l'aide de deux prêtres venant de Tournai. L'équipe veillera à étendre ce beau et nécessaire service auprès des **personnes qui vivent chez elles** et qui en font la demande. Dès que la crise sanitaire le permettra, l'équipe veillera à renouer avec la belle tradition de la « Messe des Malades » au début du Temps pascal (Eucharistie de Pâques et Sacrements des Malades). **D'autres personnes, à titre individuel, portent la communion aux malades** à des connaissances, sans nécessairement être reprises dans une structure. On ne peut qu'encourager ce service que tout baptisé peut rendre. Le Curé veillera à ce que tout se passe selon le Droit de l'Eglise. Il est important que tous les paroissiens soient au courant de ces gestes de charité et puissent y apporter leur concours, par la prière ou autrement. L'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral veilleront à poursuivre l'encouragement de cette belle solidarité.

**L'Hôpital psychiatrique St-Jean-de-Dieu** dispose d'une petite équipe d'aumônerie, dont un diacre. D'excellentes relations existent avec la Direction de l'établissement ; on les poursuivra. Le Curé participe pour ce qui concerne les célébrations eucharistiques demandées et animées par le personnel et les patients. L'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral veilleront à poursuivre l'encouragement de cette belle solidarité.

**Un groupe « Foi et Lumière »** est également présent et bien actif dans l'entité. Depuis peu, un diacre a accepté l'invitation à assurer l'animation spirituelle. Une fois par an, les personnes composant ce groupe rejoignent une eucharistie dominicale (dimanche le plus proche du 2 février). L'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral veilleront à poursuivre l'encouragement de cette belle solidarité.

**Une équipe de la diaconie** sera mise en place ; elle sera placée sous la présidence du Curé et aura un animateur responsable qui sera un diacre de l'unité pastorale. Elle veillera à avoir en son sein un membre de chaque groupe effectif qui porte le service diaconal dans l'unité pastorale.

## **Un centre pastoral**

Conformément aux décrets 11 et 58 du synode, l'Unité pastorale refondée est dotée d'un centre pastoral. Ce centre pastoral compte déjà le bureau de la secrétaire paroissiale, une salle d'archives, des salles de réunion au rez-de-chaussée et à l'étage ; il devra compter plus tard le bureau de l'animateur/trice en pastorale chargée de la catéchèse et du catéchuménat.

Néanmoins, on n'oubliera pas que le bâtiment qui accueille le centre pastoral est également et même d'abord la « cure », c'est-à-dire le domicile privé mis à disposition du Curé selon la Législation en cours. L'occupation des salles dévolues au centre pastoral se fera donc selon les modalités définies par le Curé et dans le respect de sa vie privée.

Etant donné cette situation – un même bâtiment servant de cure et de centre pastoral –, une réflexion sera menée sur l'opportunité et la faisabilité d'un déménagement du centre pastoral.

En cas d'impossibilité de réunion au centre pastoral, il est toujours possible de se réunir dans les églises (une façon de les faire vivre en dehors des célébrations, une dynamique qui est même à encourager !), ainsi que dans la salle paroissiale de Pipaix.

## **Secrétariat décanal**

La gestion quotidienne de l'Unité pastorale nouvelle nécessite des rencontres régulières entre le curé et ses principaux collaborateurs, dont les personnes-relais.

Une secrétaire paroissiale assure des permanences le mardi et le vendredi matin, essentiellement pour la tenue des registres, l'envoi et la réception de documents administratifs et l'impression/distribution de la *Chronique des Clochers*, ainsi que l'accueil de demandes particulières (messes demandées...).

On veillera à mettre en place une équipe « Secrétariat décanal » reprenant la secrétaire paroissiale, une personne-relais de chaque clocher, l'animateur/trice en pastorale de la catéchèse et le trésorier de l'unité paroissiale ; cette équipe se rencontrerait toutes les semaines, ou au moins tous les quinze jours.

### **Conseil pastoral**

Conformément au décret synodal n°7 (cf. aussi *le document diocésain « Le Conseil Pastoral - Vivre la synodalité en paroisse »*), un conseil pastoral existe. Il regroupe tous les cellules de vie de l'Unité pastorale. Organe de concertation de l'Unité pastorale, il sera le vis-à-vis naturel de l'équipe d'animation pastorale.

Travaillant dans un climat de confiance et de collaboration, sous la responsabilité du curé qui le préside et avec l'EAP, le conseil pastoral sera un lieu privilégié de concertation (cf. le document diocésain « Le conseil pastoral. Vivre la synodalité en paroisse »).

Pour la composition du conseil pastoral, voir l'annexe de cet addendum.

### **Equipe d'animation pastorale**

L'équipe qui termine son mandat en 2021, présidée par le Curé et composée de 4 personnes, a assuré ce grand service pendant plusieurs années, certains des membres depuis la création de la première EAP.

La nouvelle équipe veillera à constituer un dossier de travail comportant l'ensemble des « ordres du jour » et des « rapports » des réunions.

Le jeudi 25 mars 2021, lors de la célébration de lancement de l'Unité pastorale refondée, une nouvelle équipe d'animation pastorale est envoyée en mission (cf. le décret synodal n°6) pour 4 ans. Dorénavant, l'équipe d'animation pastorale et le conseil pastoral se renouvelleront en même temps.

Pour la composition de l'équipe d'animation pastorale, voir l'annexe de cet addendum.

## **Fabriques d'église**

Il existe un Groupement des Fabriques d'Église pour l'entité de Leuze (GEFELeuze), qui regroupe toutes les fabriques d'église catholiques de l'Unité pastorale. Ce Groupement permet de répondre au besoin accru de collaboration entre fabriques d'église et administration communale, pour des raisons de cohérence et d'efficacité (notamment vis-à-vis des administrations communales). Il a d'ailleurs été souhaité et encouragé par l'Administration communale.

Il est présidé par le Curé et animé par un « animateur responsable » désigné par le Curé.

## **Une ASBL unique de gestion**

Une ASBL unique existera pour toute l'Unité pastorale ; c'est notamment elle qui gèrera l'ensemble du patrimoine mobilier et immobilier des clochers.

Pour mieux répondre à la volonté de former une véritable Paroisse (cf. décret 12 du synode) et pour correspondre aux exigences de la *Charte de bonne gestion* des Evêques de Belgique, les caisses paroissiales devront être progressivement intégrées dans la comptabilité de l'ASBL. Au sein de l'ASBL, des sections comptables seront créées pour identifier le patrimoine de chacun des clochers, et l'assemblée générale intégrera un représentant de chacun des clochers (qui peut être l'actuel trésorier).

Cette ASBL travaillera en collaboration avec le conseil pastoral et l'équipe d'animation pastorale. Elle aura le souci de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires à la pastorale de l'Unité et de chacun des clochers.

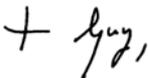
## **A moyen terme : continuer à mettre en œuvre les décisions du synode diocésain**

Pour évoluer vers une Paroisse nouvelle, voici ce que demandent encore les décrets du synode diocésain. Ces éléments sont repris dans l'ordre où ils sont présentés dans le cahier des décrets synodaux auquel il convient de se référer, en sachant que, pour certains d'entre eux, diverses fiches de travail ont été élaborées par les services pastoraux diocésains concernés, pour guider leur compréhension et leur mise en œuvre.

1. Veiller à ce que chaque clocher garde une personne-relais habitant son territoire. Cette personne devra satisfaire aux critères diocésains (cf. le décret n° 8 du synode, et le document diocésain sur le conseil pastoral). Elle devra aussi, dans la mesure du possible, avoir une affinité avec les spécificités du clocher où elle exercera sa mission (cf. plus haut, le point « Des clochers pour une Unité pastorale refondée »).
2. Mise en place d'une équipe de la diaconie (cf. le décret synodal n° 9, et la fiche « diaconie »). Des individualités existent et fonctionnent très bien ; la question de les réunir en une « équipe de la diaconie » sera étudiée.
3. Mise en place d'un service d'accueil pour la célébration du dimanche (cf. le décret synodal n°34, en lien avec les décrets n° 32 et 33). Cet accueil existe dans chaque clocher et est réalisé souvent par les sacristains. La question de les réunir en une « équipe de l'accueil » sera étudiée.
4. Mise sur pied de formations à la prière (cf. le décret synodal n°36).
5. Mise en place de liens avec des lieux-sources (cf. le décret synodal n°39)
6. Mise en place de groupes de partage de la Parole et de vie (cf. le décret synodal n°40).
7. Liens à établir avec une communauté de vie consacrée (cf. le décret synodal n°42). Cela existe avec les deux communautés leuzoises.
8. Réflexion sur les relations entre la paroisse nouvelle et les prêtres qui y vivent (cf. le décret synodal n°52).

Cet *addendum* au carnet de route a été discerné au cours de l'année 2020 par les chrétiens de l'Unité pastorale de Leuze. Il est approuvé par l'évêque de Tournai et le curé de l'Unité pastorale de Leuze, pour guider le chemin de cette Unité pastorale durant les quatre années à venir (2021-2024).

Donné à Leuze, le jeudi 25 mars 2021,  
en la Solennité de l'Annonciation du Seigneur.



+ Guy,  
Evêque de Tournai

+ Guy Harpigny,  
évêque de Tournai



Abbé Patrick Willocq,  
curé de l'Unité pastorale  
refondée de Leuze